

Mémoire présenté par
les Valoristes, Coopérative de solidarité



dans le cadre de la Commission parlementaire
sur le projet de loi 65

Octobre 2020

www.cooplesvaloristes.ca

En préambule, nous saluons l'initiative et le leadership du gouvernement pour poursuivre son projet de réforme et maintenir ses engagements dans le contexte actuel.

Après avoir brièvement présenté notre organisation et notre expérience au regard de la problématique, nous avons souhaité :

1) Rappeler cinq grands avantages souvent oubliés d'une consigne élargie.

1. Réduire les effets néfastes de la consommation hors foyer et des déchets sauvages
2. Agir comme catalyseur du recyclage des grands événements et des ICI (institutions, commerces et industries)
3. Simplifier un système complexe grâce à l'élargissement
4. Réduire à la source, premier objectif de la hiérarchie des 3RVÉ
5. Renforcer les impacts sociaux positifs de la consigne

2) Préciser les activités et les spécificités de nos dépôts à vocation sociale.

3) Proposer des balises pour permettre l'intégration de tels dépôts dans le nouveau système.

Les Valoristes, coopérative de solidarité - Présentation

Les Valoristes, coopérative de solidarité a été fondée en 2012. Notre mission est de favoriser et d'appuyer, dans une approche de **gestion inclusive et participative**, la récupération de matières consignées, recyclables et réutilisables par les valoristes, ainsi que de faire connaître et reconnaître l'importance de leur contribution.

Les **valoristes** sont ces hommes et ces femmes qui collectent les matières consignées, recyclables et réutilisables des poubelles, des bacs de recyclage et des espaces publics (déchets sauvages) ainsi que dans la nature en échange d'argent. Pour beaucoup d'entre eux.elles, l'argent récolté permet de subvenir à des besoins essentiels comme se loger ou se nourrir. Cette activité agit souvent comme **dernier filet social** avant une situation d'itinérance. Ils.elles sont **des milliers à Montréal et dans le reste du Québec**.

Nous opérons depuis huit ans des dépôts consigne ponctuels et saisonniers et visons ouvrir un/des **centre(s) de dépôt consigne¹ permanent(s) spécialisé(s)** dans le retour de contenants à boisson consignés (*bottle depot*) au bénéfice principal des personnes, souvent en situation de précarité, qui collectent ces contenants tout en étant également accessibles aux citoyens et aux institutions commerces et événements souhaitant y retourner leurs contenants. Nous sommes encore le seul dépôt du genre au Québec. Au fil des années, près de 800 valoristes montréalais et des dizaines d'institutions, événements et commerces ont utilisé nos services.

En 2020, entre juin et octobre, **plus de 2,4 millions de contenants ont été retournés à notre dépôt sous le Pont Jacques-Cartier**, au travers de plus de 5000 retours par nos différentes clientèles. Ce faisant, nous avons déchargé les détaillants du centre-ville de Montréal des défis particuliers du retour dans leurs commerces de beaucoup des grandes quantités de contenants consignés que ramènent généralement les valoristes.

Ce projet s'inspire notamment du modèle d'affaire de l'entreprise d'économie sociale *United We Can* de Vancouver et du succès des *Bottles Depots* partout au Canada !

Prix et distinctions reçus par la coopérative :

- 2018 – NOVAE meilleur projet SENSIBILISATION & MOBILISATION pour *La Consigne J'accroche*
- 2015 – Meilleur projet - catégorie OSBL - Gala de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal
- 2014 – Bourse Fondation en innovation sociale
- 2013 – Gagnante - Concours d'IDDées, Fonds d'action québécois en développement durable
- 2013 – Lauréate Concours A GO, ON CHANGE LE MONDE ! Institut du Nouveau Monde
- 2013 – Concours québécois en entrepreneuriat - région de Montréal
- 2013 – Concours québécois en entrepreneuriat Sud-ouest de l'île et Ville-Marie

¹ Comptoir de retour, de tri et de remboursement de contenants consignés.

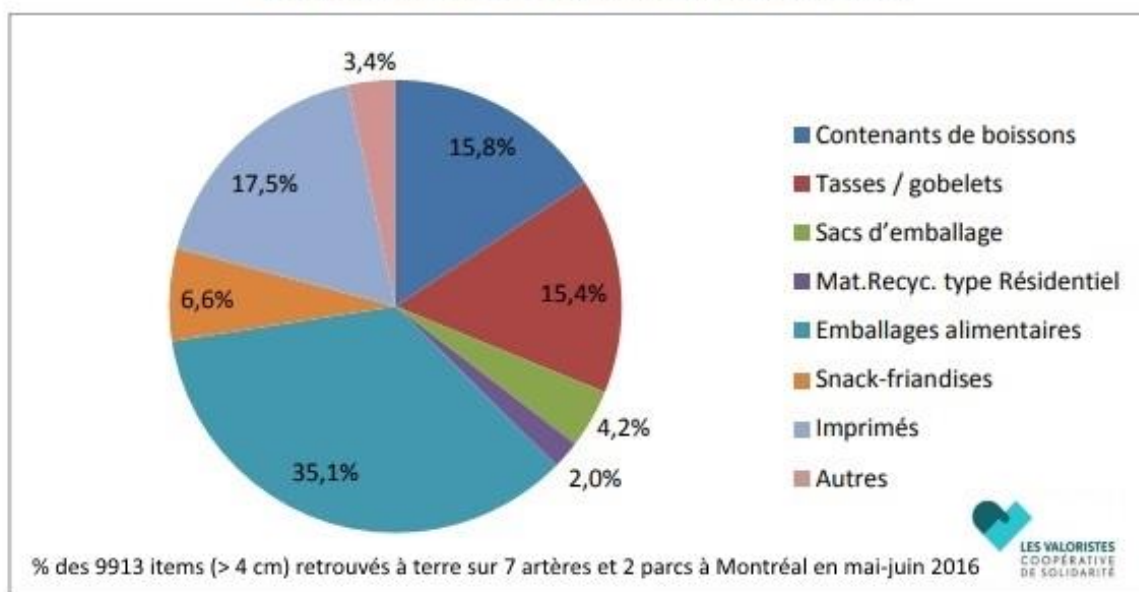
1) Les avantages d'une consigne élargie et modernisée

Outre les taux de récupération élevés et l'excellente qualité de la matière, nous souhaitons attirer l'attention sur cinq avantages d'une consigne élargie à considérer dans l'analyse et qui doivent participer à la justification des efforts d'élargissement et de modernisation en cours.

1. RÉDUIRE LES EFFETS NÉFASTES DE LA CONSOMMATION HORS FOYER ET DES DÉCHETS SAUVAGES

- La consigne élargie cible de nombreux contenants hors foyer - eau, jus, thé, boissons énergétiques et énergisantes, etc. actuellement non consignés. Près d'un milliard d'entre eux finissent annuellement aux poubelles ou dans la nature comme déchets sauvages².
- Les contenants de boissons qui sont des corps creux remplissent constamment les poubelles et bacs de recyclage publics³ générant des coûts importants de collecte pour les municipalités (la collecte dans les équipements hors foyer étant particulièrement coûteuse).
- Ces contenants de boissons constituent aussi une des principales sources de pollution sauvage dans nos rues et, plus encore, aux abords de nos routes⁴. Ces déchets sauvages coûtent des dizaines de millions annuellement aux municipalités en frais de nettoyage, propreté publique, sans compter les bris d'équipements (tondeuse, faucheuse, égouts, etc.). De plus, nous n'avons pas de portrait clair de leur impact sur l'environnement du Québec.

Figure 4 - Déchets sauvages - proportions par catégories d'articles



² Pour l'eau, selon ESKA en 2016 « On estime que sur les 780 millions de bouteilles d'eau de plastique de 8 litres et moins qui ont été vendues en 2013 au Québec, seulement 30% ont été revalorisées ». Selon le [rapport du CREATE de juin 2015](#), « pour les contenants en aluminium, on parle d'un taux moyen de recyclage de 31% non consigné contre 71% pour les contenants consignés ».

³ Voir l'[Étude de caractérisation des outils et des modes de collecte hors foyer sur plusieurs artères et parcs à Montréal](#) (2018) réalisée en 2016 par la Coopérative les Valoristes sur la gestion des matières résiduelles hors foyer et les déchets sauvages.

⁴ Voir l'étude citée dans la note précédente.

2. AGIR COMME CATALYSEUR DU RECYCLAGE DES GRANDS ÉVÈNEMENTS ET DES ICI (INSTITUTIONS, COMMERCE ET INDUSTRIES)

- Aujourd'hui le fait que la consigne soit partielle fait en sorte que beaucoup de grands événements et d'ICI négligent leurs activités de récupération ou lorsqu'ils récupèrent, collectent une matière contaminée de piètre qualité. Une consigne élargie sur l'ensemble des contenants de boisson notamment sur l'eau embouteillée pourrait agir comme catalyseur et être le signal économique manquant pour mettre en place des systèmes de recyclage efficaces avec une matière recyclable de bonne qualité, principalement issue de la consigne.

3. SIMPLIFIER UN SYSTÈME COMPLEXE GRÂCE À L'ÉLARGISSEMENT

- La consigne élargie, c'est plus de contenants mais un retour plus simple à gérer au niveau du tri au regard des défis actuels de différencier les contenants consignés de ceux qui ne le sont pas. Par ailleurs, le message est également beaucoup plus clair pour le consommateur ainsi que toutes les personnes et les groupes (bénévoles et communautaires notamment) qui collectent les contenants à boissons consommés par d'autres.

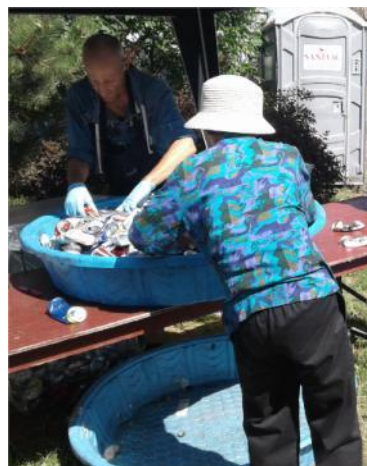
4. RÉDUIRE À LA SOURCE, PREMIER OBJECTIF DE LA HIÉRARCHIE DES 3R

- En venant augmenter le coût d'achat des contenants de boissons sans en augmenter le coût réel dans la mesure où le consommateur ramène son contenant et reçoit en retour la consigne initialement payée, la consigne vient en effet réduire à la source par ce signal prix l'achat de boissons souvent sucrées, plusieurs alcoolisées et/ou avec des emballages, source de consommation importante de ressources naturelles (plastique).

5. RENFORCER LES IMPACTS SOCIAUX POSITIFS DE LA CONSIGNE

- Bien qu'il ne soit pas normal que des personnes soient contraintes de ramasser des contenants consignés pour subvenir à leurs besoins essentiels et que cette activité ne puisse être considérée comme une solution à la lutte contre la pauvreté, il s'agit d'**une réalité qu'il ne faut pas occulter** et sur laquelle il est possible d'agir positivement en améliorant les conditions de collecte et de retour des contenants consignés par les valoristes notamment via les services de dépôts consigne et des partenariats avec les différents acteurs de la communauté.
- La collecte de contenants consignés permet à des **milliers de personnes en situation de précarité** de boucler les fins de mois (payer logement et nourriture) en collectant des contenants consignés et en les échangeant contre de l'argent, souvent dans des conditions difficiles. Ces valoristes, qui opèrent majoritairement à pied ou à vélo, récupèrent essentiellement les contenants des autres consommateurs qui les mettent au bac de recyclage, à la poubelle ou les jettent à terre. Il s'agit surtout de personnes de 50 à 64 ans avec une grande difficulté à intégrer ou à réintégrer le marché de l'emploi ainsi que de personnes plus jeunes pour qui cette activité est une activité d'urgence ou de transition dans un moment difficile. Cette dimension doit être bien prise en compte d'autant plus qu'elle recoupe les autres démarches gouvernementales et municipales en matière de lutte à la pauvreté et à l'itinérance.

- La collecte des contenants consignés par les valoristes constitue une importante contribution environnementale en luttant contre les déchets sauvages et en participant activement à la très bonne performance du système de consigne. Toute modification de la consigne a donc des conséquences positives ou négatives pour cette population souvent en situation de vulnérabilité sociale, en plus d'un impact environnemental sur la performance de la récupération et la réduction de la pollution urbaine notamment par le plastique.



2) Les activités et les spécificités d'un dépôt comme celui des Valoristes

Depuis 8 ans, la coopérative assure un service direct aux valoristes en gérant un dépôt de retour de contenants adapté aux grands volumes, humain, accueillant et permettant une intervention psychosociale. L'expérience a démontré que la gestion directe d'un dépôt par et pour les valoristes était le moyen le plus efficace de soutenir leur action parce qu'ils connaissent bien les réalités de terrain et les défis particuliers du retour des contenants.

Tel que nous les expérimentons depuis huit ans ces dépôts consigne peuvent agir comme un formidable complément au retour chez les détaillants venant les décharger des retours complexes liés aux quantités importantes de contenants ramenés par certains valoristes, institutions, commerces et événements. Ils pourraient aussi servir de lieux de dépôt volontaire pour le verre non consigné ou d'autres matières comme, par exemple, le matériel électronique (possibilité de devenir des points de dépôt ARPE).



Pour maximiser leur attrait et leur impact, les points de dépôt devraient offrir aux citoyens et utilisateurs commerciaux, événementiels ou institutionnels un service de retour complet incluant tous les contenants consignés au Québec.

Les **spécificités et la différenciation principale de nos points de dépôt issus de l'économie sociale** comme lieux de retour de la consigne par rapport à la plupart des lieux de retour chez les détaillants ou des éventuels futurs points de dépôt reposent sur les éléments suivants :

- Une priorité sur la qualité de l'accueil, humain et chaleureux.
- Une réinsertion sociale de personnes actuellement exclues du marché du travail à différents niveaux (bénévolat, emploi ponctuel et régulier) via nos activités.
- Des activités sociales parallèles avec d'autres acteurs du milieu (communautaires, commerciaux, municipaux, etc.) favorisant l'émergence de liens et d'une communauté.
- Des mises en relation avec des services et programmes de soutien social existants effectuées sur le site ou au travers des activités connexes au dépôt.
- La sensibilisation du public à la réalité et aux besoins des valoristes.
- Les efforts d'éducation et de responsabilisation des valoristes et du public aux bonnes pratiques de collecte ainsi que de disposition (tri adéquat, vidage et rinçage) des contenants via notamment la participation au dépôt comme client ou bénévole.
- Des collaborations et des partenariats avec les institutions, les événements, les résidents locaux incluant des ententes pour la collecte et le tri de leurs contenants consignés.
- La flexibilité et la capacité d'adaptation pour répondre aux besoins des valoristes et des générateurs au centre-ville.
 - Le retour des contenants consignés écrasés (souvent issus de la voie publique et de potentiels déchets sauvages).
 - L'ouverture selon des horaires particuliers (fin de semaine / soirée).
 - La possibilité de dépôts mobiles temporaires pour couvrir des besoins localisés ponctuels.
- L'offre de services complémentaires tels des services de caractérisation des matières recyclables ou des déchets sauvages (événements, voies publiques).

3) L'arrimage de dépôts à vocation sociale dans le système à venir

Dans le projet de modernisation de la consigne, nous invitons le gouvernement à considérer la mise sur pied de centres de dépôt complémentaires au retour actuel chez les détaillants ou dans les futurs points de dépôt. Nous demandons au gouvernement de **s'assurer qu'un certain nombre de ces dépôts, surtout en milieu urbain dense, soient issus de l'économie sociale et incluent une mission sociale de dialogue et d'intégration** tel que nous le faisons depuis près de huit ans avec la Coopérative les Valoristes.

Nous comprenons le défi de mise en place d'un système standardisé. Nous demandons cependant de s'assurer dès l'amorce du cadre pour l'élargissement de la consigne que soient ouvertes des portes pour que de tels dépôts puissent exister en complément des nouvelles infrastructures qui verront le jour.

Nous souhaitons que le projet de loi s'assure que l'organisme de gestion désigné permette à des organisations d'économie sociale spécialisées dans la gestion de dépôts de fonctionner dans le système de plein droit et de manière viable avec une juste rémunération au contenant récupéré au même titre que les autres points de retour envisagés.

Pour bien cadrer cette ouverture, il appartient cependant de fixer des balises claires. Nous proposons en proposons trois premières, d'autres seraient à définir dans un 2^{ème} temps.

- **BALISE 1) Limiter l'ouverture aux organismes dont l'activité principale est le retour de consigne**

Tous les organismes collectant des contenants consignés, notamment les organismes bénévoles recueillant ponctuellement des dons de contenants de contenants consignés, ne peuvent être rémunérés et intégrés dans le système des points de retour. Selon nous, seuls ceux dont l'activité première est l'opération de points de dépôt pour le retour, le tri et le remboursement au public de contenants consignés devraient l'être.

- **BALISE 2) Reconnaître la spécificité du/des centres-villes (Montréal, Québec et éventuellement les autres centres urbains d'importance)**

Les dépôts à vocation sociale, semblent selon nous, particulièrement adaptés à la réalité particulière des centres-villes et devraient y être privilégiés en priorité

- Beaucoup de consommation hors-foyer
- Beaucoup d'événements (en temps normal) et des besoins de collecte spécifiques d'institutions, commerces et industries
- De nombreux valoristes en activité et des problématiques sociales majeures (pauvreté, exclusion sociale, itinérance, etc.)

- **BALISE 3) Privilégier des organismes en économie sociale**

Les dépôts à vocation sociale pourraient participer du mouvement plus large de l'économie sociale :

- Le modèle d'affaires de l'économie sociale permet d'associer les utilisateurs et notamment les valoristes aux activités et décisions, accroissant leur inclusion sociale et leur donnant une voix aux valoristes dans le débat.
- La diversité de modèles d'affaires peut permettre plus d'innovations et d'apprentissages croisés entre les futurs lieux de retour.
- Ces modèles permettent d'encourager davantage la participation du public aux retours de contenants consignés si, en plus des bienfaits écologiques, le citoyen sait qu'en retournant ses contenants dans une entreprise d'économie sociale, il appuie la mission environnementale mais aussi sociale et économique de l'entreprise.

Conclusion

La Coopérative de solidarité Les Valoristes est connue et reconnue tant pour son action environnementale que sociale. Premier point de dépôt au Québec, nous demeurons malgré nos démarches auprès de RECYC-QUÉBEC et des partenaires de la consigne et d'intéressantes initiatives ponctuelles, le seul dépôt au Canada sans financement stable et régulier provenant du système de la consigne. La reconnaissance de l'importance de nos activités d'accueil, de tri et de manutention des contenants consignés mais aussi de nos efforts d'insertion sociale ne peut plus être juste symbolique.

Notre dépôt, tout comme pourraient l'être d'autres dépôts consigne basé sur un modèle d'économie sociale, doit être intégré dans le futur système de points de retour de la consigne. Si le volet social fait et pourrait continuer de faire l'objet de programmes de financement spécifiques à cette action sociale, son activité principale qui est d'abord et avant tout le retour de contenants consignés doit être justement rémunérée.

Pour cela, il faut que ces dépôts à vocation sociale, en nombre limité et dans des paramètres très bien balisés (activité première de point de dépôt, localisation dans les centres-villes urbains, entreprises d'économie sociale) puissent continuer d'opérer et voir le jour. Pour cela, leur intégration au système doit se faire le plus en amont possible avec une loi cadre qui s'assure de cette ouverture.

Nous sommes convaincus que ces dépôts pourront venir enrichir un réseau plus large et standardisé en apportant un complément ciblé sur les dimensions sociales et les enjeux particuliers de retour de la consigne en milieu urbain.

Au plaisir de collaborer à la réalisation et au succès de la modernisation de la consigne et des nouveaux systèmes de récupération et de recyclage du verre au Québec.